



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 13 novembre 2020

**Convocation d'une Assemblée Générale Mixte des Actionnaires au 18 décembre 2020
en vue de décider de la transformation de SOFRAGI en SICAV
sous conditions suspensives**

Comme suite à l'approbation du principe de la transformation de SOFRAGI, sous conditions suspensives, en Société d'Investissement à Capital variable (SICAV) par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2020 avec effet au 1^{er} janvier 2021, les procédures suivantes ont été initiées auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en vue de lever les conditions de sa réalisation :

- demande d'agrément de la Société en tant que SICAV ;
- demande de confirmation de l'absence de mise en œuvre d'une offre publique de retrait par l'actionnaire majoritaire (Groupe Aviva).

Ces demandes sont toujours en cours d'examen par l'AMF.

Il est rappelé que cette transformation entraînera la radiation de la cote de SOFRAGI.

En vue de s'inscrire dans le calendrier envisagé lors de l'assemblée générale du 25 juin 2020, à savoir une transformation en SICAV avec effet au 1^{er} janvier 2021, le Conseil d'administration a décidé de convoquer d'ores et déjà une assemblée générale mixte au 18 décembre 2020 en vue de décider de cette transformation, sous condition de l'obtention par l'AMF, avant cette assemblée générale, de l'agrément de SOFRAGI en tant que SICAV et de la confirmation de l'absence de mise en œuvre d'une offre publique de retrait.

Compte-tenu des restrictions actuelles de réunion, liées aux conditions sanitaires, qui pourraient être reconduites en décembre, cette assemblée générale se tiendra vraisemblablement à huis clos.

Dans ce contexte, et afin de favoriser la participation des actionnaires à cette décision importante, le Conseil d'administration a décidé d'utiliser la plateforme VOTACCESS qui permet notamment d'informer les actionnaires, qu'ils soient inscrits au nominatif ou au porteur (à condition, dans ce dernier cas, que leur établissement teneur de compte soit connecté à VOTACCESS) de la tenue de cette assemblée et de collecter par internet leurs instructions de vote.

L'avis de convocation de cette assemblée paru ce jour au BALO, comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions et les modalités de participation à cette assemblée, figure sur le site internet de la Société dans l'onglet « Assemblées Générales » : <http://www.sofragi.fr/communiqués-de-presse/assemblees-generales>.

Cet onglet « Assemblées Générales » sera complété au fur et à mesure d'ici la tenue de l'assemblée générale, notamment des documents d'information suivants :

- mis en ligne le 27 novembre 2020 :
 - le rapport du Conseil d'administration ;
 - le projet de prospectus SOFRAGI sous format SICAV ;
 - le projet de Document d'information Clé pour l'Investisseur (DICI) SOFRAGI sous format SICAV ;
 - le calendrier envisagé de transformation en SICAV, intégrant notamment la suspension des cotations fin décembre 2020 et la possibilité pour les actionnaires de déposer début janvier 2021 des ordres de souscription et de rachat en mode SICAV ;
- les communiqués de la Société relatifs à l'évolution des demandes déposées auprès de l'AMF ;
- les communiqués relatifs aux réponses du Conseil d'administration aux éventuelles questions écrites des actionnaires.

Ces documents seront également accessibles, dans la mesure du possible, sur la plateforme VOTACCESS.

* * *

Il est conseillé aux actionnaires de se rendre régulièrement sur l'onglet « Assemblées Générales » du site internet de la Société afin de prendre connaissance des dernières informations en rapport avec cette assemblée générale.

Par ailleurs, soucieux de favoriser le dialogue avec les actionnaires, le Conseil d'administration les invite à poser leurs questions par écrit le plus tôt possible, afin que des réponses puissent être apportées dans les délais requis pour éclairer leur vote.

* * *

Ce communiqué est disponible sur le site www.sofragi.fr

SOFRAGI est une société d'investissement à capital fixe (SICAF) ayant la forme d'une société anonyme cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris sous le symbole SOFR. Les actions ne peuvent être rachetées par la SICAF à la demande de ses actionnaires.

* * *